



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 MAI 2024

Présents : Michel FISCHER, Laurent BRAILLARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Rémi COUTELIER, Benoit CRETET, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORESI.

Absents excusés : Véronique PAILLARD qui donne pouvoir à Michel FISCHER, Brigitte BRETIN qui donne pouvoir à Laurence CAMBRAY.

Secrétaire de séance : Christelle DRAPIER

DÉLIBÉRATION (*vote à l'unanimité*) - N° 1065 : *Reprise de voirie*

REPRISE DE VOIRIE

Après délibération et vote à l'unanimité (M. COUTELIER Rémi ne participant pas au vote en sa qualité de Co lotisseur) il a été décidé que la commune de Macornay reprendrait l'entretien de la voirie du lotissement Le Mont Treillien, lequel est composé de 5 parcelles, au moyen d'un acte de cession à établir par les colotis au profit de la commune du chemin cadastré AD N° 120 de 378 m², à l'euro symbolique. Préalablement à cette cession il a été procédé aux frais des colotis à la mise en état du chemin par la pose d'un enrobé, préalablement les services techniques d'ECLA ont procédé au contrôle de l'assainissement. Ledit chemin AD 120 jouxtant un chemin communal, lequel a également fait l'objet d'une mise en enrobé aux frais de la Commune pour un montant de 3.200 €.

ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu le 09 Juin 2024. Elles permettent aux citoyens de désigner leurs représentants au Parlement européen par le biais de 37 listes.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

FIBRE

La commune de MACORNAY est pour son ensemble bientôt intégralement fibrée. Une réunion d'information publique organisée par PRISME se tiendra le mardi 4 juin 2024 à 17 Heures à la Salle des Fêtes de MACORNAY pour l'ensemble des Communes de MACORNAY- MOIRON et VERNANTOIS (un bulletin d'information sera distribué dans les boîtes aux lettres).

AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES :

NUIT MACORNENSIENNE : Un festival de musique composé de plusieurs groupes, organisé par le foyer rural et la municipalité, se tiendra le 22 Juin à partir de 19 heures au Parc de Bellecombe (des flyers seront distribués pour cette occasion).

TRAVAUX : renouvellement des conduites d'eaux et eaux usées situées entre la Fontaine aux daims et le village de Macornay vont débuter le 15 juin et se poursuivront pendant une partie de l'été ce qui va entraîner des perturbations pour la circulation sur la route départementale D117.

FERMETURE ROUTE DE GERUGE : La route menant à Geruge sera fermée à la circulation durant les travaux de réfection d'une nouvelle tranche de la chaussée sous couverture du Conseil Départemental.

DEVIS : en cours concernant la réfection de la salle de la Mairie à l'étage et du sol du secrétariat de Mairie.

PROJET D'AMENAGEMENT RUE DU CHALET : Le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet d'aménagement de la sécurisation de la Rue du Chalet.

RAPPEL MATINEE CITOYENNE : ce samedi 25 mai, pour les participants rendez-vous à partir de 8h 30 à la Résidence Bellecombe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, prochaine réunion le 28 Juin 2024.

Le Maire,



Michel FISCHER



La Secrétaire de Séance,



Christelle DRAPIER.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MACORNAY

NOMBRES DE MEMBRES		
PRESENTS	EN EXERCICE	VOTANTS
13	15	14
DATE DE LA CONVOCAION		
13/05/2024		
DATE D'AFFICHAGE		
22/05/2024		

Séance du 17 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Michel FISCHER, Maire

Présents : Michel FISCHER, Laurent BRAYARD, Laurence CAMBRAY, Delphine PRUDENT, Ghislain BATAILLARD, Benoît CRETET, Rémi COUTELIER, Christelle DRAPIER, Aline FONTIMPE, Corinne GUIRAUD, Caroline LAVERSENNE, Louis LUX, Marc PISTORES!

Excusée : Véronique PAILLARD qui donne pouvoir à Michel FISCHER, Brigitte BRETIN qui donne pouvoir à Laurence CAMBRAY

Secrétaire de séance : Christelle DRAPIER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Reprise de voirie rue du Mont Treillien

LE MAIRE RÉSUME :

Les différents échanges avec les copropriétaires : (Mme VERPILLAT Murielle, M. COUTELIER Rémy, Mme et M. SUBILEAU Jacques, M. FERRARI Dominique et M. BENOIT Bernard) de la parcelle cadastrée AD 120 qui dessert le 2, 4, 6, 34 et 36 rue du Mont Treillien.

Transmet leur demande de reprise de la voirie par la commune et informe que celle-ci vient d'être mise en enrobée.

Habituellement, la commune reprend l'ensemble des équipements après vérification de leur conformité avec la convention signée préalablement aux constructions avec le lotisseur.

Compte tenu que le seul équipement commun est la voirie il propose au conseil de la reprendre dans le domaine privé de la commune.

Précise que sa superficie est de 378 m², que Macornay l'acquiert à l'euro symbolique et que l'ensemble des frais et de l'acte à intervenir, qui sera rédigé par un notaire, sont à la charge des vendeurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

→ **DECIDE** d'accepter le principe de la cession, à la commune, à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AD 120 d'une contenance de 378m².

→ **MANDATE** le Maire pour vérifier l'état de la voirie avant cession et l'autorise à signer tout document notamment l'acte à intervenir.

→ **RAPPELLE** que la totalité des frais dont l'acte de vente sont à la charge des vendeurs.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel FISCHER.



CARTE AVANTAGES JEUNES

INFOS ... AVANT LE 12 JUILLET 2024

La commune vous propose cette année encore de vous offrir la carte avantages jeunes. (6^{ème} à la terminale ou équivalence).

Pour une meilleure organisation, nous vous demandons de vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie. (Par Tél. : 03.84.47.00.79, par Internet : mairie@macornay.fr par courrier ...) vous devez impérativement stipuler votre nom, votre prénom, votre adresse, votre date de naissance, ainsi que la classe et l'établissement que vous fréquenteriez à la rentrée de septembre 2024.

Les cartes ne seront commandées que pour les jeunes préalablement inscrits, avec la totalité des renseignements demandés. Elles seront à retirer au secrétariat de Mairie début septembre.

Merci de votre compréhension.